

REGLEMENT DU JEU CONCOURS INSTAGRAM LE GARÇON BOUCHER

ART. 1 - Société Organisatrice

La Sarl Le Garçon Boucher ci-après dénommée « la Société organisatrice », immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro RCS 834 552 804. Dont le siège social se trouve 7 rue des Métiers, 21560 Couternon organise un jeu-concours intitulé « JEU CONCOURS – l'ouverture approche à grand pas » dont les gagnants seront désignés par tirage au sort dans les conditions définies ci-après. Le jeu-concours se déroulera du jeudi 13 Juillet 2023 14h mercredi 19 Juillet 2023 à 16h (date et heure française de connexion faisant foi).

Cette opération n'est ni parrainée, ni organisée par Facebook, Twitter, Google, Apple ou Microsoft.

ART. 2 - Conditions de Participation

2.1. Le jeu-concours est gratuit et ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, résident en France et à l'étranger, quelle que soit sa nationalité, à l'exclusion de toutes les personnes ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration du jeu concours, des membres du personnel du Garçon Boucher.

2.2. La participation au jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve, des termes et conditions du présent règlement (le « Règlement »), disponible au téléchargement sur le site : <https://linktr.ee/legarconboucher>. Le jeu-concours est limité à une seule participation par personne (par exemple même nom, même prénom et même adresse email). La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot par personne désignée gagnante.

2.4. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation du Participant.

2.5 Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

ART. 3 – Modalités de Participation

Ce Concours se déroule exclusivement sur la page Instagram Le Garçon Boucher, accessible sur la page Instagram Le Garçon Boucher, accessible à l'adresse <https://www.instagram.com/legarconboucher/> durant la période indiquée.

Pour participer à ce concours sur la page Instagram, le participant doit :

- Disposer d'un compte Instagram valide,
- Se rendre sur la page Instagram Le Garçon Boucher, accessible à l'adresse <https://www.instagram.com/>

legarconboucher/, puis sur la publication dédiée au concours, et commenter la publication, liker la publication et partager la publication.

L'inscription n'est effective qu'au terme de ces étapes.

ART. 4 – Désignation des gagnants

Les gagnants seront déterminés par rapport au nombre de j'aime obtenus sur leur commentaire suite à la publication du jeu concours. Les 2 personnes ayant reçu le plus de « j'aime » sur leur commentaire sur Instagram seront les gagnants du jeu concours.

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur. En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle jugera utile.

Toute manœuvre frauduleuse ou déloyale avérée entraînera la disqualification immédiate, définitive et sans préavis du participant. En cas de contestation, seules les données détenues par la Société Organisatrice feront foi. La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable si les informations qu'elle aura pu obtenir dans le cadre de ces procédures concernant l'identité, l'adresse mail, postale, ou tout autre élément ne sont pas exactes ou mises à jour.

ART. 5 – Lots

Les lots des tirages au sort sont les suivantes :

- 2 paniers barbecue d'une valeur de 119,29 52 euros chacun.

Le lot ne pourra en aucun cas être échangé contre sa valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, ou de la perte du lot par le gagnant. La société Organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. La société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ART. 6 – Conditions de remise des gains

Chaque gagnant sera sollicité dans les 7 jours suivant le tirage au sort, par la société organisatrice, afin de lui confirmer la nature du lot remporté et les modalités à suivre pour en bénéficier, via un message privé Instagram. Il lui faudra dès lors communiquer ses coordonnées (nom, prénom, numéro de téléphone, adresse email) en réponse au dit message de la société organisatrice.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi de l'avis de son gain par la société Organisatrice sera réputé renoncer à celui-ci. Elle sera alors déchu de son droit et le lot deviendra la propriété de l'Organisateur et pourra être attribué à un nouveau gagnant. Il est rappelé que si les coordonnées du gagnant sont invalides, incomplètes ou erronées, il perdra le bénéfice de sa dotation. Le lot sera à venir retirer dans l'un de nos magasins par les d'agnats du concours.

ART. 7 - Modification du Concours

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si, en cas de force majeure, ou de toute autre cause, le Concours devait être reporté, écourté ou annulé. La société organisatrice se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Des additifs et modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le Concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

ART. 8 – Autorisation de Diffusion de l'Image des Participants

Du seul fait de sa participation au Concours, le participant autorise l'organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence, dans toute manifestation publi- promotionnelle, sur le site internet et la page Facebook et/ou Instagram de l'organisateur, et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autre que la dotation offerte pour cette opération. La participation à la présente opération implique l'autorisation de diffusion de l'image des participants, s'ils sont déclarés gagnants, auprès de la Société organisatrice à reproduire et exploiter leurs participations, leurs noms et leurs images sur tous supports (site Internet ; Page Facebook ; Page Instagram ; etc.) à des fins de promotion de l'opération, dans l'année suivant celle-ci. Cette exploitation ne donnera lieu à aucune contrepartie outre le bénéfice de la dotation. Les participants reconnaissent que l'utilisation de leur image ne constitue en aucune manière une obligation pour l'organisateur de l'opération.

De plus, les participants reconnaissent qu'ils n'auront pas de droit de regard sur les photographies sélectionnées. Dès lors, ils n'auront pas la possibilité de s'opposer à leur diffusion, conformément aux termes du présent règlement. Les Participants reconnaissent et acceptent les caractéristiques du site Facebook qui permet et autorise dans certaines circonstances la diffusion du contenu mis en ligne par les participants, et des informations personnelles les concernant. La Société Organisatrice ne saurait être responsable à ce titre de quelque manière que ce soit.

ART. 9 - Vie Privée

Le présent article prend en compte les règles en matière de protection personnelle imposées par le règlement général sur la protection des données (RGPD) en date du 25 Mai 2018. Seules les informations nécessaires au bon déroulement du présent jeu et à la remise des lots en cas de gain sont collectées.

Cet article a pour but de vous donner toutes les informations utiles sur la collecte, l'utilisation et les destinataires de vos données personnelles.

PARTICIPATION AU JEU Les données personnelles de chaque participation sont recueillies obligatoirement dans le cadre de chaque opération pour participer au Concours et pour répondre aux réclamations et demandes de renseignement.

LES DONNEES PERSONNELLES RECUEILLIES Il s'agit uniquement des données d'inscription nécessaires au bon déroulement du jeu à savoir. Dans le cas où le participant est déclaré gagnant du Concours : Il s'agit uniquement des données nécessaires à l'attribution du lot, à savoir : nom, prénom, adresse postale (code postal, ville, numéro de téléphone, date de naissance, adresse e-mail). Elles ne sont ni enregistrées ni sauvegardées dans un fichier informatique mais sont nécessaires à l'attribution des chèques cadeaux afin d'en justifier la remise.

LES DESTINATAIRES DES DONNEES PERSONNELLES Les informations personnelles recueillies ne sont utilisées que dans le cadre du Concours en cours. Elles seront uniquement destinées à la société organisatrice aux fins de s'assurer du bon déroulement du jeu, de la désignation du gagnant et de la distribution du lot. Vos données demeurent confidentielles et ne seront pas utilisées à des fins de sollicitations commerciales.

DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES PERSONNELLES Les données personnelles seront conservées jusqu'à la date de fin du jeu et la distribution effective des lots tel qu'énoncé au présent règlement et ce conformément à la Loi.

RGPD est : la Sarl Le Garçon Boucher, ayant son siège social situé au 7 rue des métiers - 21560 Couternon. La société veille au respect des réglementations.

LA SÉCURITÉ DES DONNÉES. Le responsable du traitement au sens de l'article 4 paragraphe 7 du

ART. 10 – Responsabilités et réclamations

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application, l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative à l'opération devra être formulée par courrier en recommandé avec accusé de réception, envoyé dans un délai de 7 jours maximum, cachet de la poste faisant foi, après la date de fin du Concours à l'adresse de l'Organisateur. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation à l'opération, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte. Les frais de participation (notamment et de façon non exhaustive les éventuels frais de connexion internet, d'affranchissement, de demande du présent règlement, ...) restent à la charge du Participant.

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La société organisatrice décline toute responsabilité directe ou indirecte en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, à l'accès à Internet, à la maintenance ou à un dysfonctionnement des serveurs du Jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, à l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation des joueurs au Concours se fait sous leur entière responsabilité. La société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution de lots d'un participant, sauf à démontrer l'existence d'une faute lourde de la part de la société organisatrice.

La société organisatrice se réserve le droit de disqualifier tout participant qui altérerait le déroulement de l'inscription aux Concours et d'annuler, écarter, modifier, reporter, proroger ou suspendre un Concours, dans le cas où les serveurs informatiques du Jeu présenteraient des dysfonctionnements résultant notamment de bogues, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'anomalies techniques ou de tout autre cause due au fait de ce participant et qui affecteraient l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement des Concours. La société organisatrice fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès aux Concours. La société organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au site et aux Concours. La société organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à ce titre.

Les participants sont informés qu'en accédant au site internet du Concours, un cookie pourra le cas échéant être stocké sur le disque dur de leur ordinateur. Il s'agit d'un petit fichier informatique permettant d'enregistrer leur navigation sur le site internet du Concours. Les cookies servent à identifier chaque participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur. Un participant peut s'opposer à l'enregistrement de ce cookie, ou choisir d'être averti de l'enregistrement de ce cookie sur son disque dur, en configurant son logiciel de navigation (le participant est invité à se reporter aux conditions d'utilisation de son navigateur concernant cette fonctionnalité). Lorsque ce paramétrage est effectué, le participant garde

néanmoins la possibilité d'accéder au site internet du Concours et de participer à ce dernier. En outre, la responsabilité de la société organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique (notamment en ce qui concerne l'acheminement des dotations). Tout lot qui serait non réclamé serait perdu pour le gagnant et demeurerait acquis à la société organisatrice.

ART. 11 - Acceptation du Règlement

La participation à l'opération implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'organisateur.

ART. 12 - Loi Applicable

Le présent règlement est soumis à la Loi Française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives à l'opération doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse de l'organisateur de l'opération conformément à l'article 15 du présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application à l'interprétation du présent règlement et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au Tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.

ART. 13 - Consultation du Présent Règlement

Ce règlement peut être obtenu gratuitement sur simple demande formulée auprès de la Sarl Le Garçon Boucher - immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro RCS 834 552 804. Dont le siège social se trouve 7 rue des Métiers, 21560 Couternon - ou en téléchargement gratuit sur <https://linktr.ee/legarconboucher>